

## 1. Année scolaire

L'année scolaire se subdivise en 2 semestres de 17 semaines. Le calendrier de l'année en cours est remis à tous les élèves à chaque début de semestre, et est également affiché dans l'école.

## 2. Inscription

L'inscription reste valable tant qu'aucune démission n'est formulée par écrit dans le délai mentionné sous point 3 (*démission*).

## 3. Démission

La démission en cour de semestre n'est pas possible. La démission pour la fin d'un semestre doit être annoncée par écrit **au moins un mois avant l'échéance du semestre**. Pour raisons d'une charge de travail supplémentaire quant à la comptabilité, **l'élève qui n'a pas présenté sa démission dans les temps, se verra facturer une retenue de 50% du prix du semestre**.

## 4. Facturation

Les taxes semestrielles sont payables par bulletin (distribués) ou en cash, au début de chaque semestre. L'échéance est amenée à un mois et demi après le début du semestre. Sur demande, il est possible de payer en plusieurs fois, moyennant un supplément de 10 CHF – par mensualités.

Pour les inscriptions en cour de semestre, le calcul se fait au prorata du tarif durée de cours/ semestre.

## 5. Absences et cours manqués

Les cours manqués par le professeur sont remplacés. Les cours manqués par l'élève ne sont ni remboursés, ni remplacés en principe (sauf si arrangement de temps avec le professeur). Les cours n'ont pas lieu durant les jours fériés et ne sont pas remplacés pour raison d'organisation.

Musique pour Tous



079/ 774 70 61 / route de Magnedens 1 , 1727 Magnedens

[info@musique-pour-tous.ch](mailto:info@musique-pour-tous.ch) / [musique-pour-tous.ch](http://musique-pour-tous.ch)